

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Albi, le 22 décembre 2023

### **DÉLIVRANCE DES TITRES D'IDENTITÉ ET DE VOYAGE POUR 2024**

La demande de titres d'identité – cartes nationales d'identité et passeports – a connu depuis la sortie de la crise sanitaire liée au coronavirus un accroissement sans précédent ; ainsi depuis le printemps 2022, notre département à l'instar de la situation nationale, n'a pas échappé au pic de demandes de rendez-vous en mairie.

Face à cette difficulté susceptible de se maintenir dans le temps, un certain nombre de mesures, tant organisationnelles que financières ont été prises par les services de l'État et les mairies équipées de dispositif(s) de recueil des demandes de titres.

Afin de réduire les délais d'obtention des rendez-vous en mairie, le Gouvernement a donc engagé en 2022 et 2023 un plan d'urgence, avec le déploiement de nombreux dispositifs supplémentaires pour un meilleur maillage au niveau du territoire, ainsi que diverses mesures visant à augmenter l'activité dans les mairies accompagnées d'une incitation financière significative.

Les efforts conjugués de l'État et des équipes municipales ont permis d'abaisser le délai moyen de rendez-vous à 7 jours actuellement dans le département du Tarn, dans l'intérêt de nos concitoyens, alors qu'il s'établissait à 80 jours à l'approche de l'été 2022.

L'État a accompagné budgétairement les communes dans cette baisse du délai moyen. Une dotation pour les titres sécurisés leur a été versée en 2023 à hauteur de 434 000€, contre 315 620€ en 2022, soit une augmentation significative de 27 %.

Cependant, la demande de titres restera, selon les projections, à un niveau élevé en 2024.

En conséquence, nous rappelons à l'ensemble des usagers plusieurs mesures importantes :

- anticiper les demandes de titres sans attendre "le dernier moment" ;
- faire des pré-demandes en ligne, source de gain de temps pour les usagers mais aussi pour les agents de mairies lors du recueil des demandes ; se rapprocher si besoin des 25 Maisons France Services réparties sur le territoire ;
- reporter les demandes de titres non justifiées, notamment les renouvellements de titres pour changement d'adresse ;
- privilégier la prise de rendez-vous en ligne sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>.

Il est également rappelé que les CNI expirées depuis moins de 5 ans sont toujours acceptées lors des examens et concours.

#### **Contacts presse :**

Marion PELEGRY – 07 84 58 25 45

Camille SCHMITT – 06 40 49 87 98

Astreintes communication (après 18h00 – week-end et jours fériés) - 06 08 36 07 22

Mél : [pref-communication@tarn.gouv.fr](mailto:pref-communication@tarn.gouv.fr)